

=====

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**  
**Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,**  
**DELIBERATION N° 2**

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

## TARIFICATION 2022

### SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Date de convocation : 16 Septembre 2022

Date de Publication : 28 Septembre 2022

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU Vice-Président, Mme NIETO (arrivée à 14 H 45),  
Mme VOLLAND (arrivée à 15 H 00), Mme ZANATTA Mme DI MEGLIO, Mme  
VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. GAY, M. FERON, Mme AUMONIER,  
Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,  
M. VILLEMEUR, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,

Mme GIRARDIN.

### **ABSENTS** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

Suite au courrier du Conseil Départemental du 22 juillet dernier concernant la proposition d'autorisation budgétaire et de tarification pour 2022, le tarif horaire est fixé à 22.59€ à compter du 1<sup>er</sup> aout 2022, pour avoir une moyenne sur l'année de 22.47€, soit une augmentation de tarif de 0.40%/2021.

Le service d'Aide à Domicile compte plusieurs types d'usagers, en fonction de leur prise en charge, pour la facturation des prestations d'aide à domicile :

- Prise en charge des prestations par le Conseil Départemental : le Conseil Départemental fixe au moment du budget autorisé un tarif horaire de **22.59€**.

.../...

- Dépassement de prise en charge ou absence de prise en charge, mutuelles, autres conseils départementaux : le CCAS applique le tarif du Conseil Départemental, soit **22.59€**.
- Prise en charge par les caisses de retraite : le tarif appliqué est de **24.50€** depuis le 1<sup>e</sup> octobre 2021(mesure nationale).

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** pour l'année 2022 le tarif des prestations du service d'aide à domicile suite à la notification du Conseil Départemental

***Le Conseil d'Administration ADOPTE.***

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	2
Excusée :	1